

Arts plastiques

Enseignante de première année

Linda Groleau

Téléphone : (514) 484-4950 – b. voc. 1538

Courriel : lgroleau@villamaria.qc.ca

Enseignante de deuxième année

Linda Groleau

Téléphone : (514) 484-4950 – b. voc. 1538

Courriel : lgroleau@villamaria.qc.ca

Le domaine des arts comprend quatre programmes disciplinaires : l'art dramatique, les arts plastiques, la danse et la musique. Ces programmes portent tous la préoccupation d'amener les élèves à élargir leurs horizons culturels et à contribuer de façon significative à la vie artistique au sein de leur école. Cependant, chaque programme propose des contenus de formation respectant le langage, les règles, les principes et les outils propres à sa discipline, ainsi qu'un répertoire et des repères culturels qui tiennent compte de son histoire et de sa particularité.

En classe d'arts plastiques, l'élève est amenée à développer les compétences suivantes :

- Créer des images personnelles 40 %
- Créer des messages visuels 30 %
- Apprécier des oeuvres d'art 30 %

Compétence transversale : Créer

PREMIÈRE ANNÉE**Code du cours :** 168100**Savoirs essentiels****Module art et société**

Amener l'élève à se sensibiliser et à apprécier les oeuvres de différents artistes appartenant à divers mouvements d'art.

Module geste et technique

L'élève expérimente des procédés, des matériaux et des outils comme moyens de représentation.

- **Dessin** : pastels à l'huile, encre noir, crayons de plomb, crayons de couleurs...
- **Peinture** : gouache en pain et liquide
- **Gravure** : cartogravure
- **Sculpture** : Façonnage papier mâché

Module langage plastique

- Les proportions de la tête humaine
- Le point
- La ligne : droite, brisée, ondulée, spirale...
- Les couleurs pigmentaires : couleurs primaires et secondaires, claires et foncée, chaudes et froides
- La symétrie, l'asymétrie, l'énumération, la juxtaposition et la superposition
- Le volume réel
- Perspective en diminution et en chevauchement
- Volume réel
- Le gros plan, plan moyen, plan d'ensemble
- Le premier plan, le deuxième plan et le troisième plan

Module thématique

L'élève travaille à partir de différents thèmes qui l'amènent à réfléchir sur elle-même et sur le monde qui l'entoure.

DEUXIÈME ANNÉE**Code du cours :** 168208**Savoirs essentiels****Module art et société**

Amener l'élève à se sensibiliser et à apprécier les œuvres de différents artistes appartenant à divers mouvements d'art.

Module geste et technique

L'élève expérimente des procédés, des matériaux et des outils comme moyens de représentation.

- **Dessin** : crayons de couleurs, pastels à l'huile, feutre, encre de couleur, encre noir, pastels secs...
- **Collage** : papier de soie, revues
- **Peinture** : gouache, acrylique
- **Modelage** : pâte à modeler
- **Sculpture** : savon, assemblage ou autre

Module langage plastique

- La ligne, le point
- Symétrie, asymétrie, énumération, juxtaposition, superposition
- L'alternance
- Perspective en diminution et en chevauchement
- Volume réel
- Les textures
- Les valeurs dans les tons, dans les couleurs...
- Les couleurs pigmentaires: couleurs primaires et secondaires; claires et foncées; chaudes et froides

Module thématique

Travail à partir de différents thèmes qui l'amènent à réfléchir sur elle-même et sur le monde qui l'entoure.

PREMIÈRE ANNÉE

Évaluation

- Situations d'apprentissage et d'évaluation sur les compétences

Matériel didactique

- Cahier à dessins
- Notes de cours
- Affiches - reproduction de peintres
- Films

Devoirs, travaux

- À l'occasion, devoirs, croquis et travaux à compléter à la maison ou à la période de disponibilité.

Autres exigences

- En cas d'absence à un cours, la période de disponibilité est obligatoire.

DEUXIÈME ANNÉE

Évaluation

- Situations d'apprentissage et d'évaluation sur les compétences

Matériel didactique

- Cahier à dessins
- Notes de cours
- Affiches – Reproduction de peintres
- Films

Devoirs, travaux

- À l'occasion, devoirs, croquis et travaux à compléter à la maison ou à la période de disponibilité.

Autres exigences

- En cas d'absence à un cours, la période de disponibilité est obligatoire.

